

Grenoble, le 27 septembre 2012 : La **journée mondiale** des **sourds**, c'est le **29 septembre** prochain
. L'occasion pour le
114
,
numéro
national
d'
appel
d'
urgence
pour les
personnes
sourdes
et
malentendantes
, de rappeler son objectif premier
: sauver des vies et porter
secours
!

Objectif premier : Sauver des vies !

Sauver des vies, c'est bien l'objectif premier du 114. Plus besoin d'aller chercher une personne entendante
pour contacter les pompiers, la gendarmerie
,
la police
ou
les urgences médicales
!
C'est un gain de temps précieux. En effet, la personne sourde
ou malentendant
e
en situation d'urgence, qu'elle
soit victime ou témoin
,
peut désormais

, 24h/24, 7j/7,
envoyer un SMS ou un fax à un numéro
national
unique
et gratuit
- le 114 - qui traitera l'appel de façon centralisée.
Dès que
les informations relatives au traitement de l'urgence
sont
recueillie
s
(localisation, circonstance
s
, identité de la personne, etc.), le 114
établit le lien
direct
avec
le service d'urgence local concerné qui interviendra
, si nécessaire,
dans les plus brefs délais
!

Offrir l'autonomie et reconnaitre une identité propre

C'est également pour respecter la loi de 2005 qui doit « permettre l'accès au service public pour les sourds et malentendants, à l'instar de n'importe quel citoyen
» que l
e
114 a été mis en place.
Pour le Dr Benoit Mongourdin, médecin responsable du 114
et de l'Unité Rhône Alpes d'
A
ccueil
et de Soins
pour les Sourds
au CHU de Grenoble
,
en termes d'accessibilité,
la surdité
ne doit pas être regardée comme
un
problème

médical
mais comme
une question sociale
.
«
En adaptant l'environnement d'une personne sourde
ou malentendante
à ses demandes et à ses besoins
,
en respectant la langue
qu'elle
utilise (langue des signes ou français)
et en adoptant les technologies qui conviennent (vidéos, texte, etc.)
,
on rétablit un rapport normal de l'individu à ceux qui l'entourent
». C'est donc bien au service public de s'adapter, et non au citoyen
!

Mais avoir des droits (égalité d'accès au service public pour tous) signifie également avoir des devoir
s
! Ainsi
une
personne sourde,
si elle est témoin d'une situation d'urgence, est tenue par la loi d'alerter les services d'urgence.

Un service adapté, une équipe spécialisée

Le 114 s'adapte donc aux réalités de vie des personnes sourdes en respectant la langue et les moyens de communication
qu'
ils utilisent au quotidien. L'utilisation du service est extrêmement simple, même pour les personnes peu familiarisées avec les nouvelles technologies.
«
Mon mari a fait un malaise, raconte Madame L., sourde profonde. Il était inconscient, j'ai alerté le 114 par SMS. Les secours sont arrivés très rapidement et ont pu sauver la vie de mon époux.
»

Le dispositif permet déjà de traiter les SMS et les FAX. Les autres technologies utiles au 114 (v isioconférence,
conversation totale,
texte en temps réel, email, page web
, etc.)
sont
en cours
de mise en place
.

L'équipe du 114, sous la responsabilité du Dr Benoit Mongourdin, est constituée de 18 agents comprenant des personnes entendant
e
s et sourdes
.
Tous
ont reçu une formation complète
et spécifique (traitement des appels urgent, langue des signes, LPC, texte court,
texte
adapté) pour ce nouveau métier
:
agent du 114
!

Un observatoire fonctionnel ?

Par sa pratique, le 114 est un observatoire fonctionnel qui permet d'évaluer et d'améliorer de n ouve
aux protocoles
dans le traitement de l'appel d'urgence
et de l'accessibilité
:
SMS
, visioconférence, etc.
Avec la mise
en
perspective de ces
nouvelles
pratiques et
d

es premiers résultats,
c'est l'ensemble de la collectivité et des services d'urgence nationaux qui pourront
à terme bénéficier de ses
innovations
.

A propos du 114

Le 114 est le numéro national d'appel d'urgence unique et gratuit à destination des personnes sourdes, devenues sourdes et malentendantes. Il est accessible 24h/24, 7j/7 par FAX ou SMS.
Le 114 ré
pond à une commande et un financement national,
permettant
l'accès aux services publics de l'urgence (15.17.18) dans le cadre de la loi 2005 sur le handicap
. Sa mise en place est assurée par le
Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble.